AR PREFECTURE
016-200054047-20170711-2017_07_11_05-DE
Reçu le 13/07/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés-Absents : 10
Délégations : 06

Date de Convocation: *4 juillet 2017*

Date d'affichage : *4 juillet 2017*

Le onze juillet deux mil dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 4 juillet 2017, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s:
Mme LAMANT Marie-Line ; M. PAULET Didier ; M. VIGNAUD Jean-Michel ; M.GOWLAND James ; M. MASDOUMIER Pascal ; Mme NGOMBET BITOO Madeleine ; M. POINTIER Emeric ; Mme VICTOR Nathalie ; Mme VIGNAUD Christine ; M. LASCAUX Laurent

Délégations :
Mme LAMANT Marie-Line à Mme COURSAGET Mireille ; M. PAULET Didier à M. GERMANEAU Gilbert ; M. GOWLAND James à M. BOOB Frédéric ; M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean-François ; Mme VICTOR Nathalie à Mme VILLEDARY Véronique ; Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre ;

Secrétaire de séance : Mme FLEURIAU Valérie

Arrivée de Mme LAFONT Cindy, participation au vote à partir de la délibération n°4

2017/07/11
N°05

5 -Personnel Communal : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre le Handball Club du Confolentais et la Commune de Confolens

Les collectivités territoriales peuvent, lorsque les besoins du service le justifient, bénéficier de la mise à disposition de personnels de droit privé pour la réalisation d'une mission déterminée qui ne pourrait être menée à bien sans les qualifications techniques spécialisées détenues par ces personnels.

Dans ce cadre, je vous propose de signer une convention entre la commune et l'association du Handball Club du Confolentais afin de mettre à disposition de la Mairie de Confolens un animateur sportif pour la durée mentionnée dans la convention.

De ce fait, il procède à la lecture de la convention de mise à disposition précisant les conditions spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition.
- Autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 juillet 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)